AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2868
FR0004056851-FS1257

20 décembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALNEVA SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 décembre 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA[1] et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes, le seuil de 15% des droit de vote de la société VALNEVA SE et détenir 8 810 485 actions VALNEVA SE représentant 14 310 348 droits de vote, soit 11,18% du capital et 14,83% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC	0	0	0	0
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	1 353 700	1,72	1 353 700	1,40
Bpifrance Participations SA	7 456 785	9,47	12 956 648	13,43
Total CDC	**8 810 485**	**11,18**	**14 310 348**	**14,83**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société VALNEVA SE[3] dans le cadre d'un placement privé sans droit préférentiel de souscription.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 78 772 903 actions représentant 96 510 395 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqué de la société en date du 15 décembre 2016.